ASSOCIATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE DE LA CELLE SAINT-CLOUD CARRE DES ARTS

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901

6 rue Yves Levallois

78170 LA CELLE SAINT CLOUD

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023

- Rapport Spécial sur les Conventions Réglementées

- Rapport sur les Comptes Annuels

Société d'Audit - Conseil – Commissariat aux Comptes - Expertise Comptable

Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Paris & à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles

12, rue Gabriel Péri - 92120 MONTROUGE - SARL au capital de 7 500 € - RCS Nanterre 501 775 621

Tél. 01 47 35 57 05 - ff@lgac.fr

F.L Audit & Conseils

ASSOCIATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE DE LA CELLE SAINT-CLOUD CARRE DES ARTS

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901

6 rue Yves Levallois
78170 LA CELLE SAINT CLOUD

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Montrouge,
Le 8 Mars 2024

F.L. AUDIT & CONSEILS
Frédéric FISCHER
Commissaire aux Comptes

F.L Audit & Conseils

ASSOCIATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE DE LA CELLE SAINT-CLOUD CARRE DES ARTS

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901

6 rue Yves Levallois
78170 LA CELLE SAINT CLOUD

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023

Aux Membres,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale en date du 22 mars 2023, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Artistique et Culturelle de la Celle Saint-Cloud – Carré des Arts relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

- ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

F.L Audit & Conseils

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Le solde des avoirs non utilisés correspondant à la fermeture de l'association dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19 a été intégralement repris sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023 pour un montant de 22 382 €.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directeur et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directeur.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montrouge,
Le 8 Mars 2024

F.L. AUDIT & CONSEILS
Frédéric FISCHER
Commissaire aux Comptes

Bilan Association

CARRE DES ARTS

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023

BILAN ACTIF

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2023 (12 mois)				Exercice précédent 30/09/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	197 500	164 348	33 152	3,55	31 962	3,60
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	***197 500***	***164 348***	***33 152***	3,55	***31 962***	3,60
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés	39 613		39 613	4,24	32 348	3,85
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	187 559		187 559	20,07	183 943	20,74
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	670 992		670 992	71,80	634 261	71,50
Charges constatées d'avance	3 184		3 184	0,34	4 555	0,51
TOTAL (II)	**901 348**		**901 348**	96,45	**855 107**	96,40
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	***1 098 848***	***164 348***	***934 500***	100,00	***887 069***	100,00

CARRE DES ARTS

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023

BILAN PASSIF

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2023 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2022 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Report à nouveau	48 003	5,14	24 752	2,79
Résultat de l'exercice	-12 092	-1,28	23 251	2,62
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecarts de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	23 108	2,47	21 206	2,39
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL(I)	***59 020***	6,32	***69 209***	7,80
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	258 975	27,71	240 967	27,16
TOTAL (II)	***258 975***	27,71	***240 967***	27,16
FONDS DEDIÉS				
. Sur subventions de fonctionnement				
. Sur autres ressources				
TOTAL(III)				
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées	4 551	0,49	4 275	0,48
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	986	0,11	2 524	0,28
Autres	44 171	4,73	60 356	6,80
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	566 798	60,65	509 737	57,46
TOTAL(IV)	***616 506***	65,97	***576 893***	65,03
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	**934 500**	100,00	***887 069***	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

CARRE DES ARTS

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023

COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	France	Exportation	Exercice clos le 30/09/2023 (12 mois) Total	%	Exercice précédent 30/09/2022 (12 mois) Total	%	Variation absolue (12 mois) Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Ventes de marchandises								
Production vendue de biens								
Prestations de services	5 651		5 651	100,00	6 197	100,00	-546	-8,80
Montants nets produits d'expl.	***5 651***		***5 651***	100,00	***6 197***	100,00	***-546***	-8,80
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			304 252	N/S	324 432	N/S	-20 180	-6,21
Cotisations			508 274	N/S	478 306	N/S	29 968	6,27
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs					61 827	997,69	-61 827	-100,00
Autres produits			3 678	65,09	16 805	271,18	-13 127	-78,10
Reprise sur provisions, dépréciations			4 335	76,71	1 457	23,51	2 878	197,53
Transfert de charges			-1 239	-21,92	50	0,81	-1 289	N/S
Sous-total des autres produits d'exploitation			***819 300***	N/S	***882 876***	N/S	***-63 576***	-7,19
Total des produits d'exploitation (I)			***824 950***	N/S	***889 073***	N/S	***-64 123***	-7,20
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Exédent transféré (II)								
PRODUITS FINANCIERS:								
De participations								
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif								
Autres intérêts et produits assimilés			7 176	126,99	1 469	23,71	5 707	388,50
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (III)			***7 176***	126,99	***1 469***	23,71	***5 707***	388,50
PRODUITS EXCEPTIONNELS:								
Sur opérations de gestion			22 382	396,07			22 382	N/S
Sur opérations en capital			7 625	134,93	5 073	81,86	2 552	50,31
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Total des produits exceptionnels (IV)			***30 007***	531,00	***5 073***	81,86	***24 934***	491,50
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			***862 133***	N/S	***895 616***	N/S	***-33 483***	-3,73
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT			***-12 092***	-213,97			***-12 092***	N/S
TOTAL GENERAL			***874 225***	N/S	***895 616***	N/S	***-21 391***	-2,38
CHARGES D'EXPLOITATION:								
Achats de marchandises								
Variations stocks de marchandises								
Achats de matières premières et autres approvisionnements			4 197	74,27	2 523	40,71	1 674	66,35
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements								
Autres achats non stockés			8 195	145,02	17 106	276,04	-8 911	-52,08
Services extérieurs			25 761	455,87	20 670	333,55	5 091	24,63
Autres services extérieurs			20 593	364,41	20 304	327,64	289	1,42
Impôts, taxes et versements assimilés			13 466	238,29	6 981	112,65	6 485	92,90
Salaires et traitements			590 590	N/S	581 365	N/S	9 225	1,59
Charges sociales			176 217	N/S	168 110	N/S	8 107	4,82
Autres charges de personnel								
Subventions accordées par l'association								

CARRE DES ARTS

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023

COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/09/2023 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements	11 221	198,57	9 876	159,37	1 345	13,62
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations						
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations						
.Pour risques et charges : dotation aux provisions	22 342	395,36	45 412	732,81	-23 070	-50,79
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées						
Autres charges	1 642	29,06	16	0,26	1 626	N/S
Total des charges d'exploitation (I)	***874 225***	N/S	***872 364***	N/S	***1 861***	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Déficit transféré (II)						
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilères placements						
Total des charges financières (III)						
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Total des charges exceptionnelles (IV)						
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)						
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	***874 225***	N/S	***872 364***	N/S	***1 861***	0,21
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT			***23 251***	375,20	***-23 251***	-100,00
TOTAL GENERAL	***874 225***	N/S	***895 616***	N/S	***-21 391***	-2,38

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature	36 190		34 503			
TOTAL	***36 190***		***34 503***			
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Prestations						
Personnel bénévole						
TOTAL						

Annexes 23

CARRE DES ARTS

ANNEXE

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023 Aux comptes annuels présentée en EUROS

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/09/2023 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 30/09/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 934 499,79 E.

Le résultat net comptable est une perte de 12 091,82 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 11/01/2024 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

CARRE DES ARTS

ANNEXE

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023 Aux comptes annuels présentée en EUROS

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 197 500 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	*185 089*	*12 411*		*197 500*
Immobilisations financières				
TOTAL	*185 089*	*12 411*		*197 500*

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 164 348 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	*153 127*	*11 221*		*164 348*
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	*153 127*	*11 221*		*164 348*

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Immo. conservatoire	*169 891*	*137 789*	*32 101*	*de 2 à 10 ans*
Immo.administration	*10 574*	*10 574*	*0*	*de 1 à 10 ans*
Immo. sculture	*17 035*	*15 985*	*1 051*	*de 3 à 5 ans*
TOTAL	*197 500*	*164 348*	*33 152*	

3.2 - Etat des créances = 230 356 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	*230 356*	*230 356*	
TOTAL	*230 356*	*230 356*	

CARRE DES ARTS

ANNEXE

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023 Aux comptes annuels présentée en EUROS

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 46 028 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	*39 195*
Autres créances	
Disponibilités	*6 833*
TOTAL	*46 028*

3.4 - Charges constatées d'avance = 3 184 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

CARRE DES ARTS

ANNEXE

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023 Aux comptes annuels présentée en EUROS

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Provisions = 258 975 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges	*240 967*	*22 342*	*4 335*		*258 975*
TOTAL	*240 967*	*22 342*	*4 335*		*258 975*

4.2 - Etat des dettes = 616 506 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	*26*	*26*		
Dettes financières diverses	*4 525*	*4 525*		
Fournisseurs	*986*	*986*		
Dettes fiscales & sociales	*38 783*	*38 783*		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	*5 388*	*5 388*		
Produits constatés d'avance	*566 798*	*566 798*		
TOTAL	*616 506*	*616 506*		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 5 230 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	*26*
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	*5 204*
TOTAL	*5 230*

4.4 - Produits constatés d'avance = 566 798 E

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

CARRE DES ARTS

ANNEXE

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023 Aux comptes annuels présentée en EUROS

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

CARRE DES ARTS

ANNEXE

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023 Aux comptes annuels présentée en EUROS

6 - AUTRES INFORMATIONS

CARRE DES ARTS

ANNEXE

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023 Aux comptes annuels présentée en EUROS

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 46 028 E

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	*39 195*
Clients factures a etablir(418100)	*39 195*
Disponibilités :	*6 833*
Interets courus a re(518700)	*6 833*
TOTAL	*46 028*

8.2 - Charges constatées d'avance = 3 184 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges const.avance(486000)	*3 184*
TOTAL	*3 184*

8.3 - Charges à payer = 5 230 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	*26*
Interets courus a pa(518600)	*26*
Autres dettes :	*5 204*
Divers charges a pay(468600)	*5 204*
TOTAL	*5 230*

8.4 - Produits constatés d'avance = 566 798 E

Produits constatés d'avance	Montant
Pdts const avance(487000)	*255 563*
Pca s/subventions(487100)	*311 235*
TOTAL	*566 798*